

Charles Michel mandaté pour auditionner le prince Laurent

Le Premier ministre Charles Michel auditionnera le prince Laurent au sujet de la rencontre non autorisée en juillet avec des officiels chinois lors d'une réception à Bruxelles.

Le 29 juillet, le Prince a publié sur son compte Twitter une photo de lui en compagnie d'officiels chinois au cours d'une cérémonie marquant le 90e anniversaire de l'armée chinoise.

Le frère du Roi s'est rendu à cette manifestation sans en informer ni le gouvernement, ni le Palais royal, contrairement à ce que prévoit la loi

de 2013 qui organise le régime des dotations accordées à des membres de la famille royale.

Une sanction consistant en une retenue sur la dotation du Prince pourrait être appliquée.

«J'ai été mandaté par le conseil des ministres pour auditionner le prince Laurent et entendre ses arguments. Je soumettrai ensuite un rapport au conseil des ministres», a expliqué Charles Michel.

Le Premier ministre n'a pas fait le moindre commentaire sur une sanction éventuelle du Prince. Il lui

revient en premier lieu d'entendre ses arguments, a-t-il expliqué.

Début août, les trois partis flamands de la majorité ont plaidé en faveur d'une sanction.

Interrogé lors de son arrivée au conseil des ministres, le vice-Premier ministre Open Vld, Alexander De Croo, a maintenu cette attitude. *«Il y a eu des arrangements dans le passé sur les tâches du Prince. Je ne vois pas pourquoi on devrait remettre les compteurs à zéro. Les bons comptes font les bons amis»,* a-t-il indiqué.

BELGA